

DÉLIBÉRATION N°CR 2022-015 **DU 16 FÉVRIER 2022**

DÉSIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES - FÉVRIER 2022

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles ;

VU l'arrêté du 15 novembre 2018 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris ;

VU la délibération n° CR 2021-034 du 21 juillet 2021 modifiée portant désignation et remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes – Juillet 2021 ;

VU la délibération n° CR 2021-065 du 17 novembre 2021 modifiée portant désignation et remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes – Novembre 2021 ;

VU le projet de délibération n° CR 2022-013 du 16 février 2022 portant création de l'association Campus Versailles, patrimoine et artisanat d'excellence ;

VU les statuts d'Initiatives 77 approuvés en 2013 ;

VU le courrier de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol en date du 21 décembre 2021 ;

VU le rapport n°CR 2022-015 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Secteur Enseignement supérieur et recherche

Désigne **au conseil d'administration et au conseil de la recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas** : un représentant dans chaque instance au scrutin majoritaire à deux tours, tel que figurant en annexe 1 et 2 à la présente délibération.

Article 2 : Secteur Aménagement durable du territoire et SDRIFE

Désigne **à la formation restreinte de la commission départementale de la coopération intercommunale du Val d'Oise (CDCI 95), et parmi les représentants siégeant à la formation plénière** : un représentant au scrutin majoritaire à deux tours, tel que figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Article 3 : Secteur Solidarités, santé et famille

Désigne au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds (INJS) de Paris : un représentant au scrutin majoritaire à deux tours, tel que figurant en annexe 4 à la présente délibération.

Article 4 : Secteur Transition écologique, climat et biodiversité

Désigne à la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de l'Établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol : un représentant au scrutin majoritaire à deux tours, tel que figurant en annexe 5 à la présente délibération.

Article 5 : Secteur Lycées

Désigne à l'assemblée générale et au conseil d'administration du Campus Versailles, patrimoine et artisanat d'excellence : un représentant titulaire et un représentant suppléant au scrutin majoritaire à deux tours, tels que figurant en annexe 6 à la présente délibération.


Article 6 : Secteur Emploi et formation professionnelle

Désigne au conseil d'administration et à l'assemblée générale d'Initatives 77 : un représentant au scrutin majoritaire à deux tours, tel que figurant en annexe 7 à la présente délibération.

Article 7 : Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes

Procède aux remplacements figurant en annexe 8 à la présente délibération.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Acte rendu exécutoire le 16 février 2022, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 16 février 2022 (référence technique : 075-237500079-20220216-Imc1142643-DE-1-1) et affichage ou notification le 16 février 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Secteur Enseignement supérieur et recherche (CA)

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n° 1.

Conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Désigne 1 représentant au scrutin majoritaire à deux tours :

M. Jean-Pierre LECOQ

Annexe 2 : Enseignement supérieur et recherche (CS)

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n° 2.

Conseil de la recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Désigne 1 représentant au scrutin majoritaire à deux tours :

Mme. Marie-Dominique AESCHLIMANN

Annexe 3 : Secteur Aménagement durable du territoire et SDRIFE

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n° 3.

Formation restreinte de la commission départementale de la coopération intercommunale du Val d'Oise (CDCI 95)

Désigne, parmi les représentants de la formation plénière, 1 représentant au scrutin majoritaire à deux tours :

Mme. France-Lise VALIER

Annexe 4 : Secteur Solidarités, santé et famille

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n° 4.

Conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds (INJS) de Paris

Désigne 1 représentant au scrutin majoritaire à deux tours :

M. Pierre DENIZIOT

Annexe 5 : Secteur Transition écologique, climat et biodiversité

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n° 5.

Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de l'Établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol

Désigne 1 représentant au scrutin majoritaire à deux tours :

M. Bruno BESCHIZZA

Annexe 6 : Secteur Lycées

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n° 6.

Assemblée générale et au conseil d'administration du Campus Versailles, patrimoine et artisanat d'excellence

Désigne 1 représentant titulaire au scrutin majoritaire à deux tours :

Mme. Sylvie PIGANEAU

Désigne 1 représentant suppléant au scrutin majoritaire à deux tours :

Mme. Charlotte BAELDE

Annexe 7 : Secteur Emploi et formation professionnelle

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n° 7.

Conseil d'administration et assemblée générale d'Initiatives 77

Désigne 1 représentant au scrutin majoritaire à deux tours :

M. Gilles BATTAIL

Annexe 8 : Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n° 8.

BULLETIN DE VOTE N° 8
REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS
DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES

SCRUTIN DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 16 FEVRIER 2022

DÉMISSIONS

CANDIDATURES

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts

Nicole LANASPRES (IDFR)	Représentante	Valérie MONTANDON (IDFR)
-------------------------	---------------	--------------------------

CA du lycée public (LGT) Jules Michelet à Vanves

Jeanine DENORMANDIE (Non-membre de l'assemblée régionale)	Titulaire	Anjali MATTOO-DEMOISON (Non-membre de l'assemblée régionale)
--	-----------	---

CA du lycée public (LGT) Jules Michelet à Vanves

Vadim FOREST (Non-membre de l'assemblée régionale)	Suppléant	Agathe BOZON (Non-membre de l'assemblée régionale)
---	-----------	---

CA du lycée public (LPT) Louis Dardenne à Vanves

Anjali MATTOO-DEMOISON (Non-membre de l'assemblée régionale)	Titulaire	Jeanine DENORMANDIE (Non-membre de l'assemblée régionale)
---	-----------	--

CA du lycée public (LPT) Louis Dardenne à Vanves

Agathe BOZON (Non-membre de l'assemblée régionale)	Suppléante	Vadim FOREST (Non-membre de l'assemblée régionale)
---	------------	---

CA du lycée public (LO) Gustave Eiffel à Massy

Bouchra LAQUES (Non-membre de l'assemblée régionale)	Titulaire	Yamina AOUIDA (Non-membre de l'assemblée régionale)
---	-----------	--

CA du lycée public (LPO) Louis Juvet à Taverny

Paul MAUGIS (Non-membre de l'assemblée régionale)	Suppléant	(Non-membre de l'assemblée régionale)
--	-----------	---------------------------------------

CA du lycée public (LPO) René Auffray à Clichy-la-Garenne

Cédric AINE (Non-membre de l'assemblée régionale)	Titulaire	Loïc PERRON (Non-membre de l'assemblée régionale)
--	-----------	--

CA du lycée public (LPO) René Auffray à Clichy-la-Garenne

Loïc PERRON (Non-membre de l'assemblée régionale)	Suppléant	Cédric AINE (Non-membre de l'assemblée régionale)
--	-----------	--

CA du lycée public (LPO) Nikola Tesla à Dourdan

Paolo de CARVALHO <i>(Non-membre de l'assemblée régionale)</i>	Titulaire	Julien BRUNEL <i>(Non-membre de l'assemblée régionale)</i>
---	-----------	---

CA du lycée public (LPO) Nikola Tesla à Dourdan

Faten HIDRI	Suppléante	Isabelle PERDEREAU
-------------	------------	--------------------

CA du lycée public (LP) Jean Perrin à Longjumeau

Marianne DURANTON	Titulaire	Jean-Marie VILAIN
-------------------	-----------	-------------------

CA du lycée public (LP) Jacques Prévert à Longjumeau

Marianne DURANTON	Titulaire	Jean-Marie VILAIN
-------------------	-----------	-------------------

CA du lycée public (LPO) Jean-Pierre Timbaud à Bretigny-sur-Orge

Nicolas MEARY <i>(Non-membre de l'assemblée régionale)</i>	Suppléant	Christiane LECOUSTEY <i>(Non-membre de l'assemblée régionale)</i>
---	-----------	--

CA du lycée public (LGT) d'Arsonval à Saint-Maur-des-Fossés

Thierry HEBBRECHT	Suppléant	Olivier DOSNE
-------------------	-----------	---------------

CA du lycée public (LPO) Condorcet à Saint-Maur-des-Fossés

Marie-Eve PERRU	Suppléant	Olivier DOSNE
-----------------	-----------	---------------

CA du lycée public (LPO) François Mansart à Saint-Maur-des-Fossés

Marie-Eve PERRU	Suppléant	Olivier DOSNE
-----------------	-----------	---------------

CA du lycée public (LP) Gourdou-Lesseure à Saint-Maur-des-Fossés

Marie-Eve PERRU	Suppléant	Olivier DOSNE
-----------------	-----------	---------------

CA du lycée public (LPO) Marcelin Berthelot à Saint-Maur-des-Fossés

Marie-Eve PERRU	Suppléant	Olivier DOSNE
-----------------	-----------	---------------